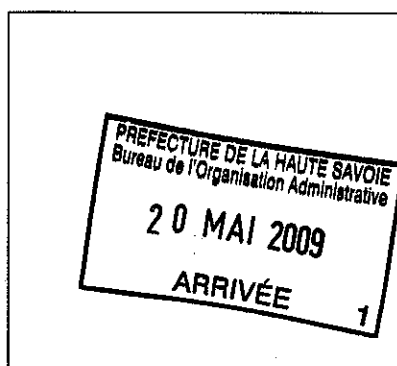




SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Programme d'actions du
CDDRA**

L'an deux mil neuf, le 11 mai 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis à la mairie de Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 4 mai 2009

PRESENTS :

M. Roland LOMBARD – M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M. Marcel BOUVIER - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de Mme Sylvia ROUPIOZ) - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT (qui a reçu pouvoir de M. Jean-Pierre BUGUET) - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) - M. Pierre FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M^{me} Sylvia ROUPIOZ (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER - M. Joseph PERISSIER - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON (suppléé par M. Joanny CHAL) - M^{me} Viviane BONET - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP – Mme Evelyne DEPLANTE - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET (qui a donné pouvoir à Mme Hélène BUVAT) - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.

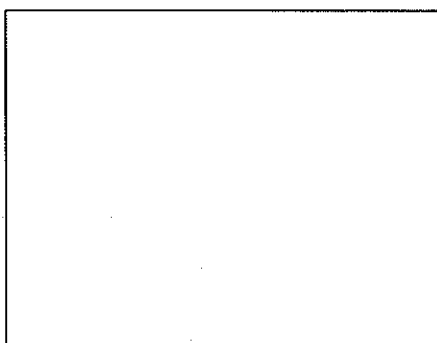


Rapporteur : Monsieur le Président

En juin 2006 s'est terminé le premier contrat de Développement de L'Albanais signé pour 5 ans avec la Région Rhône-Alpes. Ce Contrat Global de Développement a permis de réaliser 29 actions dont 14 sont pérennisées par le SIGAL comme le SCOT de l'Albanais, la plateforme d'aide à domicile, l'éveil musical, la maison du vélo, la sauvegarde des vergers ...

Dès novembre 2006, le SIGAL adressait à la Région sa candidature pour un second contrat, baptisé Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), candidature présentée en commission le 18 décembre de la même année.

Cadre réservé à la Préfecture :



Les élus du SIGAL ont décidé pour préparer ce nouveau programme d'actions, de retenir les principes suivants :

- **Mettre en œuvre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Albanais voté le 25 avril 2005**
- **Répondre à 3 objectifs prioritaires pour le territoire :**
 - **L'habitat**
 - **Les déplacements**
 - **Le développement économique**
- **Avoir un Contrat resserré en thématiques et en actions, priorisant les opérations transversales et structurantes, répondant aux principes du développement durable**

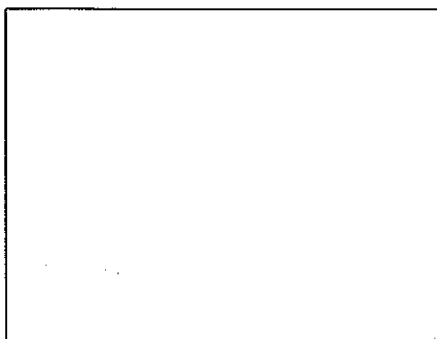
En février 2007, une réunion publique a présenté aux habitants et aux différents acteurs de l'Albanais, la démarche proposée pour l'élaboration du CDDRA. L'année 2007 fut consacrée à l'installation du Conseil Local de Développement et des commissions de travail et à la préparation de la charte du territoire adressée à la Région en décembre et présentée en commission le 21 Mars 2008.

Suite au renouvellement des instances du SIGAL au printemps 2008, le travail des élus, des partenaires socioprofessionnels et institutionnels a repris pour élaborer et finaliser un projet de programme d'actions pour le CDDRA de l'Albanais pour 6 ans. Un nouveau Conseil Local de Développement élargi, s'est mis également en place en septembre 2008 avec pour rôle, la préparation de son avis sur le CDDRA.



Le programme d'actions du CDDRA de l'Albanais vise **3 orientations prioritaires** :

Cadre réservé à la Préfecture :



- **La maîtrise de la croissance de l'habitat et la diversification de l'offre de logement.** Il s'appuie pour cela sur les Programmes Locaux de l'Habitat (P.L.H.) menés par les deux Communautés de Communes membres du SIGAL. Les PLH s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat définie dans le SCOT. Dans ses actions, le CDDRA se fixe comme objectifs :
 - La garantie de l'équilibre social et de la diversité de l'habitat
 - La création des instances et des outils de pilotage de la politique locale de l'habitat

- **Des déplacements rationalisés et organisés.** Les actions seront menées en collaboration étroite avec les Autorités Organisatrice de Transports (Région, Département). Le CDDRA a pour objectifs :
 - De favoriser la mise en place d'une organisation de transports collectifs adaptés
 - De développer les modes de déplacements doux

- **Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie.** Le CDDRA s'appuiera dans la mise en œuvre des actions, sur les Communautés de Communes dont c'est la compétence et sur les autres acteurs concernés (Comité d'Action Economique, Chambres consulaires...). Tous les secteurs économiques sont concernés : l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, les commerces, les services, le tourisme. Les objectifs visés sont les suivants :
 - Développer l'attractivité et l'identité économique du territoire
 - Accompagner les mutations économiques du territoire et soutenir l'emploi localement
 - Consolider le tissu économique local
 - Renforcer les pôles touristiques structurants
 - Organiser et structurer l'offre touristique locale
 - Renforcer le potentiel économique de l'agriculture
 - Améliorer la multifonctionnalité de l'espace
 - Améliorer la prise en compte du volet énergie dans les activités et l'espace rural

Plusieurs "actions passerelles" seront menées en partenariat avec les collectivités et territoires voisins en particulier le bassin annécien et le canton d'Albens.

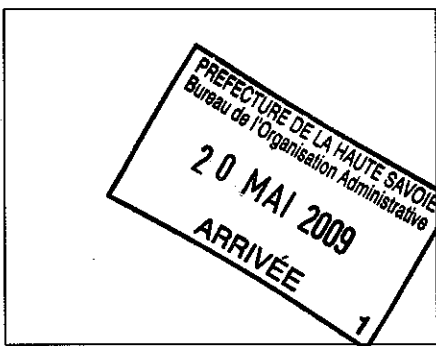


Le CDDRA de l'Albanais présenté regroupe **29 actions** pour un montant total de dépenses prévisionnelles de **7.255.500 € sur 6 ans**.

L'enveloppe de **subventions** (hors bonification développement durable) de la Région allouée au CDDRA de l'Albanais est de **55 €/habitants soit 1.960.000 €**.

La Région Rhône-Alpes à émis des avis techniques sur le programme d'actions proposé. Celui-ci sera modifié en conséquence et fera l'objet d'un nouvel examen en comité syndical et en comité de Pilotage du CDDRA

Cadre réservé à la Préfecture :



Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE le programme des actions proposées pour le CDDRA de l'Albanais,

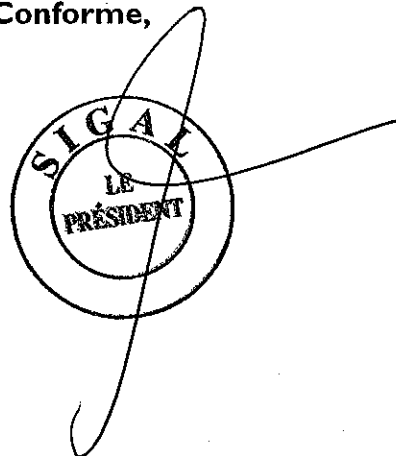
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

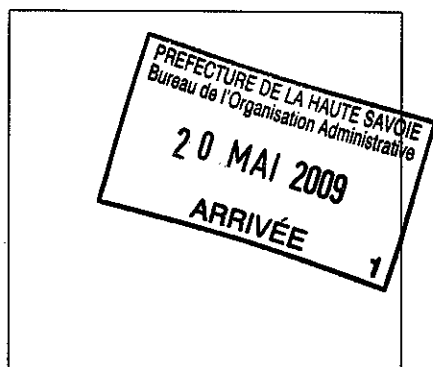
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

Projet Créafil Rhône Alpes

L'an deux mil neuf, le 11 mai 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis à la mairie de Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 4 mai 2009

PRESENTS :

M. Roland LOMBARD – M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M. Marcel BOUVIER - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de Mme Sylvia ROUPIOZ) - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT (qui a reçu pouvoir de M. Jean-Pierre BUGUET) - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) - M. Pierre FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M^{me} Sylvia ROUPIOZ (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER - M. Joseph PERISSIER - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON (suppléé par M. Joanny CHAL) - M^{me} Viviane BONET - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP – Mme Evelyne DEPLANTE - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET (qui a donné pouvoir à Mme Hélène BUVAT) - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.



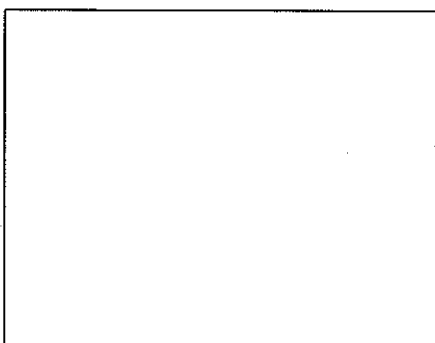
Rapporteur : Monsieur le Président

La Région Rhône Alpes a lancé le projet Créafil Rhône alpes dont l'objectif est de permettre à tout porteur de projet en Rhône Alpes de pouvoir disposer d'une offre de service de qualité à chaque phase de sa création.

En effet, le constat a été fait qu'aujourd'hui, de nombreux réseaux d'accompagnements des créateurs/repreneurs d'entreprises coexistent mais manquent de lisibilité. C'est pourquoi, la Région Rhône-Alpes offre la possibilité de mettre à disposition des CDDRA un cabinet de consultants qui aurait pour missions de :

- Structurer des réseaux territoriaux à l'échelle des CDDRA sur la base d'une méthodologie commune,
- Promouvoir et informer sur les offres de services des territoires à destination des porteurs de projet

Cadre réservé à la Préfecture :



Les territoires doivent prendre la décision de formaliser un réseau et désigner un référent. Il est possible de demander une intervention à une échelle plus large que le CDDRA, à condition que les territoires concernés en fassent la demande.

Le 26 mars dernier, les 3 représentants des CDDRA de l'Albanais, du bassin annecien et de Usses et Bornes se sont réunis, ont validé le dispositif et confirmé leur volonté commune de travailler en concertation d'après un mode de fonctionnement adapté qui vous est présenté ce jour.

Il est proposé au comité syndical, que l'Albanais s'engage dans la démarche avec le bassin annecien dès la phase de diagnostic. En effet, nous travaillons en partenariat depuis 2006 avec le bassin annecien sur la problématique de la création d'entreprises notamment à travers la Plate Forme d'Initiatives locales "Anney Initiatives", pour laquelle les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby apportent une aide financière. Localement cette démarche se concrétise par un primo-accueil effectué par le Comité d'Action Economique. Ceci se traduit également par une « action passerelle » dans le projet du CDDRA de l'Albanais.

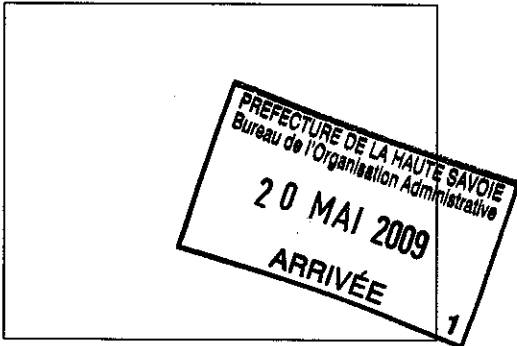
En accord avec le CDDRA du bassin annecien, il est proposé que le référent désigné sur ce projet soit le CDDRA du bassin annecien à travers sa structure porteuse, la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A : Florence ALLIER). Le bassin annecien et l'Albanais travailleront en binôme.

Le travail sera aussi mené en concertation étroite avec le référent désigné par le CDDRA Usses & Bornes qui sera systématiquement associé à toute réunion technique.



Une restitution commune des diagnostics réalisés sera programmée dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant les trois territoires.

Cadre réservé à la Préfecture :



Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

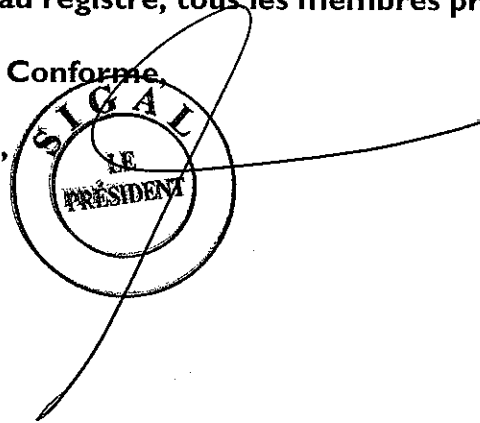
- Décide la mise en place d'un réseau territorial des acteurs de la création d'entreprise sur le territoire des CDDRA de l'Albanais et du bassin annecien.
- Approuve le schéma de fonctionnement à 3 CDDRA
- Approuve la proposition que le référent désigné sur ce projet soit le CDRA du bassin annecien à travers sa structure porteuse, la C2A (Florence ALLIER). Le bassin annecien et l'Albanais travailleront en binôme

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

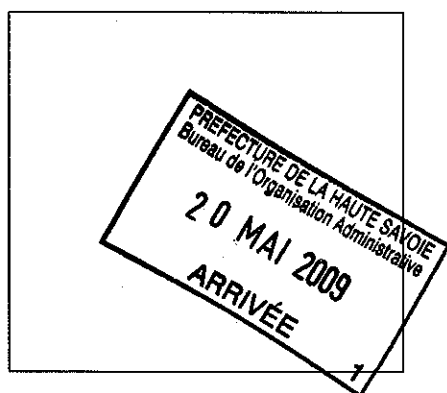
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Demande de label « site
VTT-FFC » pour l'Albanais**

L'an deux mil neuf, le 11 mai 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis à la mairie de Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 4 mai 2009

PRESENTS :

M. Roland LOMBARD – M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M. Marcel BOUVIER - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de Mme Sylvia ROUPIOZ) - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT (qui a reçu pouvoir de M. Jean-Pierre BUGUET) - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) - M. Pierre FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M^{me} Sylvia ROUPIOZ (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER - M. Joseph PERISSIER - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON (suppléé par M. Joanny CHAL) - M^{me} Viviane BONET - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP – Mme Evelyne DEPLANTE - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET (qui a donné pouvoir à Mme Hélène BUVAT) - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.



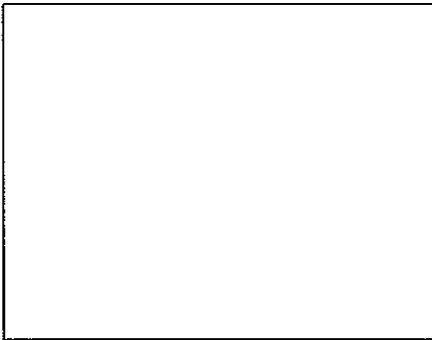
Rapporteur : Hélène BUVAT

Le territoire, par le biais du SIGAL souhaite s'engager dans une démarche de labellisation de l'Albanais en site VTT-FFC. Cette démarche se fera en partenariat avec le cyclo club rumillien et la Maison du Vélo qui assureront la pérennisation de ce label.

L'obtention de ce Label permettra de faire connaître l'Albanais et ses parcours balisés par les publications de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) et ainsi de rendre le territoire plus attractif. Il permettra également de valoriser le travail des associations partenaires.

La labellisation se fait sur la base d'un certain nombre de critères de qualité :

Cadre réservé à la Préfecture :



- 100km de sentiers balisés, classifié + autorisations de passage
- Permanence téléphonique
- Point d'accueil
- Un panoramique des circuits au point d'accueil
- Une carte d'itinéraire ou topo-guide
- Un point de lavage pour les VTT au point d'accueil
- Un accès au départ des circuits
- Un point de réparation

L'Albanais, avec la Maison du Vélo rassemble l'ensemble de ces critères.

Cette labellisation a un coût pour la collectivité :

- une adhésion annuelle de 800,00€
- au démarrage : achat d'un :
 - kit obligatoire comprenant le matériel nécessaire au balisage des sentiers, des frais techniques d'un montant de 1900€ HT
 - kit modulable dans le quel nous prévoyons de prendre 5 panneaux d'information pour un montant de 775€ HT



Entendu l'exposé de Madame le Rapporteur,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve la démarche de labellisation de l'Albanais en site VTT-FFC,

ET

- Autorise le président du SIGAL à effectuer les démarches de demande du label « sites VTT-FFC » et à engager les dépenses s'y rapportant

Cadre réservé à la Préfecture :

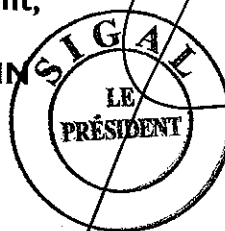


Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

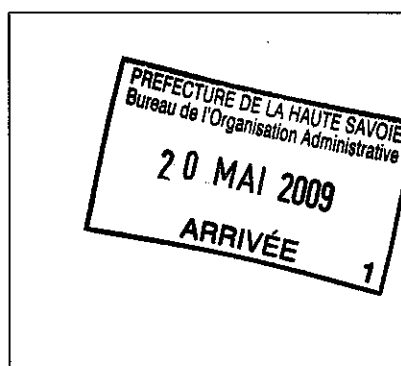
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

Renouvellement du poste de
chargé de missions
Habitat/Urbanisme

L'an deux mil neuf, le 11 mai 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis à la mairie de Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 4 mai 2009

PRESENTS :

M. Roland LOMBARD – M^{me} Martine MANIN - M. Bernard GAY M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M. Marcel BOUVIER - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M^{me} Sylvia ROUPIOZ) - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT (qui a reçu pouvoir de M. Jean-Pierre BUGUET) - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) - M. Pierre FROELIG.

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M^{me} Sylvia ROUPIOZ (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Hervé TEYSSIER - M. Jacques COPPIER - M. Joseph PERISSIER - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON (suppléé par M. Joanny CHAL) - M^{me} Viviane BONET - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP – M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET (qui a donné pouvoir à M^{me} Hélène BUVAT) - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Jean-Jacques GUINOT.

M^{me} Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.

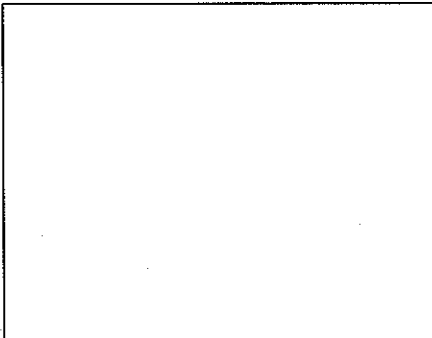
Rapporteur : Monsieur le Président



Le comité syndical par délibération du 20 mars 2006 a créé un poste de chargé de mission habitat pour une durée de 3 ans pour un recrutement effectif au 1^{er} Août 2006. Le contrat de la personne occupant actuellement ce poste s'achève au 31.07.2009.

Compte tenu des actions réalisées à ce jour notamment dans le domaine de l'animation et du suivi du diagnostic habitat puis la préparation des PLH des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, il convient aujourd'hui de renouveler ce poste répondant à un besoin spécifique (article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984), lié au CDDRA et nécessitant une expertise propre au domaine de la mission et de redéfinir les missions qui seront confiées au chargé(e) de mission.

Cadre réservé à la Préfecture :



Considérant ainsi que la mission confiée à cet agent dans le cadre d'un CDDRA, signé pour 6 ans avec la Région Rhône-Alpes, **n'a pas de caractère pérenne obligatoire.**

Considérant que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux ou au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Considérant que le poste sera créé pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans.

Considérant que les missions confiées au chargé(e) de mission seront les suivantes :

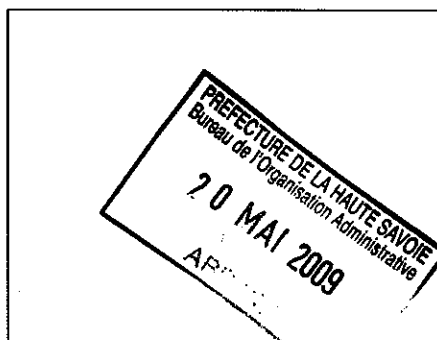
1. **Animation des Programmes Locaux de l'Habitat de l'Albanais (cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran)**
(50 % du temps de travail)
 - Mise en œuvre et suivi et des programmes d'actions
2. **Suivi du SCOT et des PLU en matière d'habitat et d'urbanisme**
(30 % du temps de travail)
 - **En lien avec élus, les techniciens et le prestataire recruté par le SIGAL, suivi de la mise en œuvre du SCOT, et des PLU principalement dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme**
3. **Seconder la personne chargée de l'animation du CDDRA**
(20 % du temps de travail)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - **alinéa 5**,

Cadre réservé à la Préfecture :



Les crédits correspondants étant inscrits au budget,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** le renouvellement d'un poste de catégorie A, à temps complet, contractuel (sur le fondement de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984) pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans, chargé de mission Habitat/Urbanisme

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN



SIGAL

PROCES VERBAL

C O M I T E S Y N D I C A L

Lundi 11 mai 2009

N°2009-12	CDDRA de l'Albanais	Programme d'actions
N°2009-13	Economie / Emploi / Formation	Projet Créafil Rhône Alpes
N°2009-14	Tourisme	Demande de label « site VTT-FFC » pour l'Albanais
N°2009-15	Personnel	Renouvellement du poste de chargé(e) de missions Habitat/Urbanisme